

## ECONOMIE, FORMATION

# Convention de partenariat IMSAT

Un nouveau centre de formation aux métiers du sport, de l'animation et du tourisme sur votre territoire.



Le 9 juillet 2015, le président de la CAVEM, Georges Ginesta a signé la convention de partenariat avec l'IMSAT qui permettra l'ouverture d'un nouveau centre de formation aux métiers du sport, de l'animation et du tourisme sur le territoire Var Estérel Méditerranée.

L'Institut Méditerranéen du Sport de l'Animation et du Tourisme (IMSAT), nouvelle antenne du Centre de Formation d'Apprentis FUTUROSUD, proposera des formations qualifiantes d'animateur sportif pour répondre aux besoins des entreprises locales.

L'accueil de cet établissement sur le territoire de la CAVEM est rendu possible grâce au savoir-faire mis en commun de la Région PACA, du CREPS, de l'Union Patronale du Var, d'Hôtellerie en Plein Air, du Syndicat National des Résidences de Tourisme, de la Maison de l'Emploi, de Pôle Emploi, de la Mission Locale.

L'IMSAT démontre le souhait des élus de la CAVEM de répondre à un besoin de formation correspondant à la réalité

économique du territoire.

## Une première action de formation dès novembre 2015

Cette formation d'une durée de deux ans sera assurée par l'**IMSAT** et le **CREPS PACA** sur le site de Boulouris et ciblera le métier d'**Animateur polyvalent et socio culturel** qui permet d'intervenir dans les structures touristiques du territoire et d'y assurer diverses missions :

- > Encadrer des animations sportives et extra sportives ;
- > Accueillir le public et communiquer en langue étrangère ;
- > Participer à la démarche de projets en concevant et évaluant des actions ;
- > Participer au bon fonctionnement de la structure ;
- > Accompagner des groupes dans la Région PACA.

## Des avantages pour les étudiants comme pour les employeurs

Cette formation sera dispensée sous la forme d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation selon l'âge du candidat.

Le coût de la formation est pris en charge pour les étudiants, seul le salaire reste à la charge de l'employeur qui bénéficiera de nombreux avantages :

- >
- > Une exonération de cotisations sociales ;
- > Une indemnité compensatrice versée par le Conseil Régional ;
- > Un crédit d'impôt de 1 600 à 2 200 € par apprenti ;
- > Des aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé.

Le nombre de places pour cette première promotion est fixé à 20, ensuite à partir de 2016, le rythme sera plus soutenu avec une cinquantaine d'étudiants par an.

Si vous êtes intéressé pour rejoindre les métiers de l'animation sportive, contactez Mathieu CARRELLI :

- > par téléphone au [04 94 75 24 15](tel:0494752415)
- > par mail : [contact\(at\)imsat\(dot\)fr](mailto:contact(at)imsat(dot)fr)

> Renseignements sur [imsat.fr](http://imsat.fr) 

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien  
(rond-point A.Karr)  
CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00  
Fax : 04 94 19 31 10

[http://www.cavem.fr/actualites-23/convention-de-partenariat-imsat-255.html?  
cHash=6f386fbc961ba325a0893ce5a2a11d9c](http://www.cavem.fr/actualites-23/convention-de-partenariat-imsat-255.html?cHash=6f386fbc961ba325a0893ce5a2a11d9c)